

RAPPORT DE JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2023

Avril 2023

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 en date du 26 août 2010, publié au Journal officiel le 28 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques.

L'arrêté en date du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 5-3° du décret précité, modifié par le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 fixe les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- **Admissibilité : épreuve écrite unique obligatoire :**

Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la DGFIP (durée : 4 heures – coefficient 6 – note éliminatoire < 5)

L'épreuve consiste en la réponse à plusieurs questions en lien direct avec les documents. Les candidats expriment le choix de leur option dès l'inscription.

Sept sujets au choix sont proposés au candidat :

- Métiers de la gestion publique État ;
- Métiers de la gestion publique – Secteur public local ;
- Métiers de la fiscalité professionnelle ;
- Métiers de la fiscalité personnelle ;
- Métiers transversaux ;
- Métiers du cadastre ;
- Métiers des hypothèques.

Cette épreuve est destinée à apprécier notamment les qualités d'analyse du candidat, la structuration de ses idées et de ses développements.

- **Admission : une épreuve orale**

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Durée : 30 minutes – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5.

- ✓ Le candidat remet un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.
- ✓ L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée d'environ 10 minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury qui interroge le candidat.

1.3 Composition du jury

Alfred FUENTES, administrateur général des Finances publiques, est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2023.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 12 septembre 2022 nomme 18 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 17 janvier 2023. Celui-ci nomme 24 membres (12 hommes et 12 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 9 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'avis publié au Journal Officiel le 16 septembre 2022, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 150.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2023 est de 3 568 contre 3 352 en 2022, soit une légère hausse des inscriptions (+ 6,44 %).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 754 (sur 3 568 candidats convoqués), soit un taux de présence de 77,19 %.

371 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 387 candidats admissibles, soit un taux de présence de 95,86 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 13,25/20 contre 12,89/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales des candidats est la suivante : de 9,18/20 à 17,64/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 36,67 % et 63,33 % des admis soit 55 hommes et 95 femmes contre 34,67 % et 65,33 % en 2021.

L'âge moyen des admis est de 46 ans. Le plus jeune lauréat a 33 ans, le plus âgé 60 ans.

III – L'épreuve écrite d'admissibilité

3.1 Généralités

Elle s'est déroulée le 19 septembre 2022.

Lors de la réunion d'admissibilité du jury du 2 novembre 2022, 387 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,58.

3.2 Résultats

La moyenne générale de l'épreuve écrite est de 9,79/20 contre 9,86/20 au millésime précédent.

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 19/20.

La répartition des candidats par option est la suivante :

Épreuve unique d'admissibilité : Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la direction générale des Finances publiques – coefficient : 6 – note éliminatoire : <5

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	% de candidats ayant composé sur l'option
Métiers transversaux	833	30,25 %
Métier de la fiscalité personnelle	612	22,22 %
Métier de la fiscalité professionnelle	488	17,72 %
Métier de la gestion publique – secteur public local	470	17,07 %
Métier de la gestion publique – État	120	4,36 %
Métier du cadastre	119	4,32 %
Métier des hypothèques	112	4,06 %
TOTAL	2 754	100 %

Les trois options les plus choisies, comme lors du millésime précédent, sont : « Métiers Transversaux », « Métiers de la fiscalité personnelle » et « Métiers de la fiscalité professionnelle ».

Niveau de l'épreuve

	2023		2022	
Moyenne de l'épreuve	9,79		9,86	
Note la plus élevée	19,00		18,50	
Note la plus faible	0,00		0,00	
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	170	6,17 %	163	6,43 %
12 $\geq$ notes > 15 ⁽²⁾	627	22,77 %	580	22,89 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	797	28,94 %	743	29,32 %
Total cumul (1) + (2)				
10 $\geq$ notes > 12 ⁽⁴⁾	661	24,00 %	617	24,35 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1458	52,94 %	1360	53,67 %
Total cumul (3) + (4)				
Notes < 10	1296	47,06 %	1174	46,33 %
Notes éliminatoires < 5	224	8,13 %	180	7,10 %

Le niveau moyen de l'épreuve est en baisse. La moyenne générale diminue très légèrement de 0,07 point, ainsi que le pourcentage de notes « supérieures ou égales à 15 » de 0,26 point. On note également une baisse de 0,38 point des notes « supérieures ou égale à 12 et inférieures à 15 », en corollaire avec les notes « supérieures ou égale à 10 et inférieures à 12 » qui diminuent de 0,35 point. Il est à noter que le nombre de notes éliminatoires augmentent de 1,03 point.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

S'agissant de la forme, les correcteurs soulignent que la plupart des candidats ont apporté du soin à leurs copies en les aérant, facilitant ainsi la lecture. Ils ont également fait attention à la syntaxe et à l'orthographe. Toutefois, certaines copies étaient illisibles, présentant des ratures et une syntaxe défaillante.

Sur le fond, les correcteurs estiment que le niveau global des candidats est insuffisant par rapport aux attendus d'une épreuve de sélection pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Sur la première partie, ils déplorent le nombre trop important de copié-collé sans aucune analyse de la part des candidats. Ils considèrent également que les réponses manquent dans leur ensemble de structuration et que les candidats ne s'adaptent pas à leur interlocuteur. Des hors-sujets ont été relevés.

Concernant la seconde partie, les correcteurs rappellent qu'elle doit permettre aux candidats de faire preuve d'un esprit critique et de hauteur de vue. Ils rappellent que la formulation de la question invite les candidats à faire appel à des connaissances personnelles dans leur raisonnement. Un manque

d'esprit de synthèse et de structuration des idées a malheureusement été trop souvent relevé. Nombre de candidats ne semblent pas disposer du temps nécessaire pour traiter convenablement cette question.

Dans l'ensemble, les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su allier esprit de synthèse, précision et effort de structuration du raisonnement, le tout en usant d'un vocabulaire adapté et attendu d'un futur inspecteur. *A contrario*, la majorité des copies montrent des qualités rédactionnelles en baisse par rapport aux années précédentes. Les correcteurs tiennent à souligner le manque de préparation flagrant d'une majorité des candidats, qui ont des difficultés dans l'option qu'ils ont pourtant choisie.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 23 au 27 janvier 2023, à Paris.

Celle-ci a nécessité la constitution de 12 commissions.

Les membres du jury ont été formés et réunis avant l'ouverture des épreuves. Il leur a été rappelé un certain nombre de points sur le déroulement de l'épreuve et les attentes du recrutement.

4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2022		2022	
Moyenne de l'épreuve	11,60		11,00	
Note la plus élevée	19,5		18,5	
Note la plus faible	4		4	
Notes $\geq 15^{(1)}$	58	15,63 %	63	13,61 %
$12 \leq \text{notes} < 15^{(2)}$	111	29,92 %	115	24,84 %
Notes $\geq 12^{(3)}$	169	45,55 %	178	38,44 %
Total cumul (1) + (2)				
$10 \leq \text{notes} < 12^{(4)}$	97	26,15 %	118	25,49 %
Notes $\geq 10^{(5)}$	266	71,70 %	296	63,93 %
Total cumul (3) + (4)				
Notes < 10	105	28,30 %	167	36,07 %
dont Notes éliminatoires < 5	7		7	

La moyenne générale de l'épreuve est en hausse par rapport à celle de l'an dernier (+0,60 point). On note une augmentation des notes supérieures à 15/20 (+2,02 points), ainsi qu'une forte hausse des notes supérieures ou égales à 10/20 (+7,77 points). Le nombre de notes éliminatoires reste identique.

4.3 Appréciation du jury

Les membres du jury tiennent tout d'abord à souligner une nette amélioration du niveau des candidats.

Les membres du jury relèvent que les candidats ont respecté dans leur très grande majorité le temps de huit minutes impartis à leur présentation. Ils déplorent néanmoins des plans trop souvent chronologiques et attendus de la part des candidats. Les présentations présentent trop rarement une approche originale, où le candidat fait partager des expériences marquantes de son parcours.

Les membres du jury s'accordent sur le fait que les candidats ont une bonne connaissance de leur environnement professionnel immédiat. A contrario, ils déplorent l'absence de curiosité des candidats dans les autres domaines de la DGFIP, qui ne disposent que de connaissances lacunaires. Ils soulignent également le manque flagrant d'intérêt pour les grandes évolutions en cours. Les candidats ayant fait montre d'intérêt pour les missions de la DGFIP se trouvent valorisés.

Les mises en situation continuent à poser problème à de très nombreux candidats. Le jury remarque que nombre de ceux-ci se précipitent pour répondre, sans réfléchir à l'ensemble des tenants et aboutissants de la situation présentée. La majorité des candidats manquent de pragmatisme dans leur réponse, préférant ne pas s'impliquer et ne pas prendre de décision.

Les très bons candidats ont su mettre en avant leur exposé de carrière, démontrant ainsi leur réelle motivation et un projet professionnel solide. Ils ont démontré leur capacité d'analyse et leur ouverture sur l'ensemble des missions de la DGFIP. Ils ont su faire preuve de pragmatisme et de hauteur de vue face aux mises en situation. A contrario, certains candidats ne voient dans l'examen professionnel qu'une continuité logique de leur carrière, voire un dû.

Les résultats des candidats admis à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques sont d'un très bon niveau, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, ce qui traduit le sérieux de leur préparation et leur motivation.

Les futurs candidats doivent tirer les enseignements de la préparation et mettre à profit les conseils qui leur sont donnés. Ils doivent aussi, en vue de l'oral faire preuve de curiosité par rapport aux missions de la DGFIP et à leur évolution.

Enfin, leur capacité à se projeter dans le positionnement et les missions dévolues à un cadre A doit intégrer les mises en situation.

Le président du jury

Signé

Alfred FUENTES

Administrateur général des Finances publiques